



**AUTO INSURANCE
SERVICES**

Allianz 



Assurance FLEX

SENTIMENT DE SÉCURITÉ INCLUS

Avec Allianz Suisse Société d'Assurances SA comme assureur et porteur de risques, nous avons un partenaire avec les mêmes exigences de service et de qualité.

Assurance FLEX

Une sensation de protection complète offerte d'une seule main

L'assurance FLEX intégrable est la solution d'assurance pour véhicules financés par nous. En cas de sinistre, elle offre une protection complète et prend en charge les coûts ultérieurs. De manière simple, vous payez la prime d'assurance avec le versement de la mensualité de leasing.

Avec cette solution d'assurance, vous profitez d'une prime mensuelle constante pendant toute la durée du contrat de leasing – même après un accident. Si vous vous rendez chez un partenaire de la marque en cas d'un incident assuré casco, votre franchise sera réduite et vous avez la garantie qu'uniquement les pièces détachées originales seront utilisées.

Conduisez en toute confiance : notre couverture d'assurance véhicule fiable

Avec CA Auto Insurance Services, vous bénéficiez d'une assurance (FLEX) adaptée à votre situation de vie personnelle. Votre conseiller se tient volontiers à votre disposition pour de plus amples informations.

Outre un excellent rapport qualité-prix avec par exemple une couverture supplémentaire contre bris de glace et assistance en cas de panne, nos produits se caractérisent par une franchise réduite en cas de réparation auprès d'un garage partenaire officiel de la marque :

Assurance FLEX

Lors d'un événement de collision, la franchise se réduit de moitié en cas de réparation dans un garage partenaire de la marque et se limite ainsi à CHF 500.-

Lors d'un événement de casco partielle, la franchise se réduit de CHF 1 000.- à CHF 0.- en cas de réparation dans un garage partenaire de la marque

Couverture supplémentaire contre bris de glace et assistance en cas de panne incluses; aucun frais supplémentaire



Aperçu des éléments de l'assurance FLEX intégrable

Événements couverts	Étendue des prestations
Responsabilité civile	
Prétentions en dommages-intérêts en vertu des dispositions légales sur la responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels	Montant assuré: CHF 100 millions
Défense contre les prétentions injustifiées	
Franchise contractuelle pour tous les conducteurs	CHF 0.-
Casco totale	
Dommages au véhicule assuré à la suite de collisions	Franchise: CHF 1 000.-; lors de réparations chez un garage partenaire de la marque: CHF 500.-
Casco partielle	
Incendie, événements naturels, glissement de neige	
Vol	
Collision avec des animaux	
Dommages causés par les martres	Sans limitation – dommages consécutifs inclus
Bris de glace (avant, latérales, arrière et toit)*	
Vandalisme	
Chute de parties d'aéronefs	
Franchise par événement	Franchise: CHF 500.-; lors de réparations chez un garage partenaire de la marque CHF 0.-

Événements couverts	Étendue des prestations
Assistance en cas de panne	
Prestations en cas d'accident, défauts et vol dans toute l'Europe (sans paiement de prime)	
Dépannage, remorquage, sauvetage	
Frais d'hébergement si le voyage de retour ou la poursuite du voyage n'est pas possible le même jour	CH/FL: une nuit jusqu'à CHF 120.- par occupant, à l'étranger jusqu'à un total de CHF 1 200.-
Rapatriement	Train: 1 ^{re} classe; avion: Economy; Taxi CH/FL: jusqu'à CHF 500.- Véhicule de remplacement/voiture de location jusqu'à CHF 500.- au max. en CH/FL, CHF 1 500.- à l'étranger
Rapatriement du véhicule	
Envoi de pièces de rechange	
Chauffeur en cas de rapatriement du véhicule	
Service téléphonique 24 heures sur 24	
Service de communication	
Suppléments	
Dommages au véhicule parké (y compris rayures)	Franchise contractuelle par événement: CHF 200.-
Couverture supplémentaire contre bris de glace (bris de clignotants, phares au xénon et phares antibrouillard)	La réparation doit être effectuée dans un garage partenaire de la marque
Objets transportés	Jusqu'à CHF 2 000.-
Renoncement à tout recours ou réduction des prestations en cas de négligence grave	Exclusions selon les conditions générales du contrat
Protection du bonus	La prime d'assurance reste constante durant toute la durée du contrat
Dédommagement	
Dommage partiel	Frais de réparation
Dommage total	Supplément à la valeur actuelle: de la première à la septième année de service selon une échelle au pourcentage, ensuite toujours valeur actuelle plus 20%

Ce tableau n'a pas valeur d'acceptation et n'est pas définitif.

Les dispositions contractuelles d'Allianz Suisse s'appliquent.

* Assurance bris de glace complémentaire incluse: sans frais supplémentaires

Afin d'éviter les dérapages juridiques — profitez dès maintenant!

Votre contact :

CA Auto Finance Suisse SA
info.ch@ca-autofinance.ch
www.ca-autofinance.ch



©2023 CA Auto Finance Suisse SA
MWST 106.002.558
Zürcherstrasse 111
8952 Schlieren

En savoir plus:
[ca-autofinance.ch](https://www.ca-autofinance.ch)



Suivez nous sur:
LinkedIn

